

## Procès-verbal de séance

### Séance du 25 Octobre 2023

L' an 2023 et le 25 Octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , à la mairie sous la présidence de  
MORVAN Georges Maire

**Présents** : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves

**Absents** :

Excusés : Patrice Hourmand  
Francis Kervoelen : procuration à Didier Madec  
André Tossier : procuration à Sylvie Le Guilloux

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 18/10/2023

**Date d'affichage** : 18/10/2023

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Finistère  
le : 27/10/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : Fabien Mignot

**Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Travaux de renforcement du réseau d'eau potable : choix de l'entreprise - 2023-081  
Cession de terrain à Moulin Burunou - 2023-082  
Décision modificative Budget communal  
Et versements du budget communal vers les budgets lotissement Le Fur 2 et Feunteun Ber - 2023-083  
Rattrapage d'amortissements - 2023-084  
Recrutement de deux agents recenseurs - 2023-085  
Devis Travaux de démolition école - 2023-086

- **Travaux de renforcement du réseau d'eau potable : choix de l'entreprise**

réf : 2023-081

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 octobre pour étudier le rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'entreprise la mieux-disante soit la SADE pour la somme de 812 087.50 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité retient cette proposition et autorise le Maire à signer les pièces du marché.

- **Cession de terrain à Moulin Burunou**

réf : 2023-082

Le conseil municipal avait décidé de vendre un délaissé communal aux conjoints Stéphane, derrière le moulin.

Au moment du bornage, Mr Stéphane a émis le souhait d'acheter une partie de terrain devant le moulin (en vert sur plan). Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à vendre cette partie au tarif de 1.00€ le m2, les frais de bornage et de notaire seront réglés par l'acquéreur. L'acte notarié sera rédigé par Les Notaires du Poher à Poullaouen.



- **Décision modificative Budget communal**  
**Et versements du budget communal vers les budgets lotissement Le Fur 2 et Feunteun Ber**

réf : 2023-083

Lors du vote du budget il avait été prévu en dépenses :

Une dépense de 80 000.00 € au compte 27638.

Les membres du conseil municipal précisent qu'il convient de verser cette somme vers le budget lotissement Le Fur 2.

Une dépense de 8 000.00 € au compte 65738 .

Les membres du conseil municipal précisent qu'il convient de verser cette somme vers le budget lotissement Feunteun ber.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité valident la décision modificative ci-après.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-8064 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8065 : Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8067 : Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-811 : Contrats de prestations de services	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-81551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8161 : Primes d'assurances multirisques	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8162 : Assurance obligatoire dommage-construction	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-822 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-823 : Publicité, publications, relations publiques	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-835 : Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 500.00 €</b>	<b>28 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-881 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-738 : Autres impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 000.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26 000.00 €</b>
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 500.00 €</b>	<b>41 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>38 000.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-2804111 : Amort. subv. Etat - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28041481 : Amort. subv. autres com. - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28041482 : Amort. subv. autres communes - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
R-2804182 : Amort. subv. org. publics divers - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-280421 : Amort. subv. pers. droit privé-Biens mobiliers, matériel, études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 000.00 €</b>
R-13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 000.00 €</b>	<b>13 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>38 000.00 €</b>		<b>38 000.00 €</b>

- Rattrapage d'amortissements

réf : 2023-084

Des anomalies ont été détectées dans les opérations d'amortissement. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Service de gestion comptable de Chateaulin à procéder à des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs (rattrapages d'amortissement) par opérations d'ordre non budgétaires, via le compte 1068 :

Fiche EP2021: +3337,15€ au compte 2804182

Fiche 2019-entréesudbourg :+997,93€ au compte 280421

## • Recrutement de deux agents recenseurs

réf : 2023-085

Le recensement de la population sera réalisé du 18 janvier au 17 février 2024.

Deux agents seront recrutés dès le début de l'année 2024 pour suivre une formation et effectuer une tournée de reconnaissance, chacun dans son district.

Le conseil municipal décide de rémunérer les agents comme suit :

- 250.00 € pour la tournée de repérage
- 50.00 € par demi-journée de formation
- 2.00 € par bulletin individuel
- 1.50 € par feuille de logement
- 1 forfait kilométrique de 210.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer un contrat avec chaque agent recenseur dans les conditions tarifaires ci-dessus.

## • Devis Travaux de démolition école

réf : 2023-086

Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise Quentin Paul pour le sciage des poutres en béton, la démolition du plafond, le remblaiement de la cave en 0/30 pour compactage, pour la somme de 15 550.00 € HT, 18 660.00 € TTC

### Questions diverses :

### Complément de compte-rendu:

- Maison des assistantes maternelles : Les deux assistantes maternelles ont obtenu leur agrément et suivront la formation du 7 au 23 novembre prochain. Le garde-corps a été installé par l'entreprise ACM.
- La commune va procéder à une coupe de bois à Kermarzin.
- Lescombleï : tous les bâtiments ne sont pas raccordés au réseau d'eau. Une étude sera demandée au SIECE pour la réalisation de travaux en 2024.
- Des vols de fleurs ont été signalés au cimetière
- L'entreprise NEOEN sera présente à la mairie les 1<sup>er</sup> et 2 décembre prochains pour renseigner les habitants sur le projet éolien.

Séance levée à : 20:20

En mairie, le 26/10/2023

Le Maire

Georges MORVAN

Le secrétaire, Fabien Mignot

